

CM du 05/04/2022
Question n° 7

2022-34

**Objet : VOTE DES TARIFS DE GARDERIE PERISCOLAIRE
A compter du 1^{er} septembre 2022**

Monsieur le Maire propose la tarification comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022 :

	Prix
Garderie matin (7h30 à 8h30)	1 €
Garderie soir (16h15 à 17h30)	1 €
Garderie soir (17h30 à 18h30)	+ 1 €

Au-delà de 18h30, le quart d'heure sera facturé 5.00 €.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 18 voix,

VOTE la tarification de la garderie périscolaire comme suit à compter du 1^{er} septembre 2022, en précisant que les recettes seront imputées au 7066 du BP 2022 :

	Prix
Garderie matin (7h30 à 8h30)	1 €
Garderie soir (16h15 à 17h30)	1 €
Garderie soir (17h30 à 18h30)	+ 1 €

Au-delà de 18h30, le quart d'heure sera facturé 5.00 €.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Frédéric CARLIERE

